



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

DJS : STOP À LA DISCRIMINATION DANS LES PROMOTIONS !

Assez des passe-droits, assez du copinage et des promotions verrouillées entre petits cercles d'habités !

Le SUPAP-FSU dénonce avec force les pratiques injustes et discriminatoires dans la campagne de promotion 2025 au sein de la DJS.

UNE MASCARADE ORGANISÉE DANS LA CIRCONSCRIPTION 5/13 !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes pour notre seule circonscription 5/13 :

- 153 agents sont promouvables au grade d'Agent de Maîtrise.
- 158 agents sont promouvables au grade de Technicien Supérieur.

Et pourtant, les décisions semblent prises AVANT MÊME que les candidatures ne soient officiellement déposées !

-Un agent s'est vu refuser sa candidature avant même que son dossier ne soit étudié par la hiérarchie !

Comment accepter un système où certains agents sont écartés sans que leur candidature ait été sérieusement examinée ?!

UN SYSTÈME DE PROMOTION OPAQUE ET VALIDÉ PAR LA HIÉRARCHIE !

Un agent, parfaitement promuable et investi depuis plus de 20 ans dans les installations sportives, s'est vu ouvertement refuser sa candidature par sa hiérarchie. Pourquoi ?

- Parce qu'un autre collègue aurait « plus l'habitude de travailler avec lui ».
- Parce qu'il aurait été « mis en avant par l'ancien supérieur hiérarchique ».

Ces critères ne sont ni objectifs ni légaux.

Pire encore, la hiérarchie assume publiquement ces méthodes !

Suite à un signalement officiel, le Chef de la Circonscription 5/13, a répondu par écrit :

« Certains agents méritent davantage le soutien de leur hiérarchie ».

C'est une reconnaissance explicite d'un système qui favorise certains agents au détriment d'autres, sans transparence ni équité !

LE SUPAP-FSU RAPPELLE QUE :

- Le principe d'égalité de traitement est inscrit dans le statut de la fonction publique.
- Les promotions doivent se fonder exclusivement sur les compétences, les parcours et le mérite.
- Refuser une candidature au motif d'une préférence personnelle ou d'une « habitude de travail » constitue une discrimination inacceptable et illégale.

NOUS EXIGEONS :

- La transparence totale sur les critères et les procédures de sélection.
- L'arrêt immédiat des choix subjectifs et arbitraires.
- La fin des promotions de complaisance entre petits réseaux.
- Un audit indépendant sur les promotions à la DJS.

IL EST TEMPS D'AGIR !

- Le SUPAP-FSU saisit officiellement la hiérarchie et demande des explications précises.
- Nous invitons tous les agents victimes ou témoins de pratiques similaires à nous contacter.

ENSEMBLE, IMPOSONS LE RESPECT ET L'ÉGALITÉ !